L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 29 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE PREMIER.

Suite

A toute heure du jour, elle se glissait dans l'atelier des dames Delobelle, s'amusait de leur travail, regardait toutes ces bestioles, et déjà plus coquette que jeunesse, si dans le voyage une mouche avait perdu une de ses ailes, un colibri son collier de duvet, elle essayait de se faire une parure de ces débris, de piquer cette note vive dans les frisons de ses cheveux fins. Désirée et sa mère riaient de la voir se hausser sur la pointe du pied jusqu'à la vieille glace ternie, avec des minauderies, des frétillements. Puis, quand elle avait assez de sa propre admiration, l'enfant, de toute la force de ses petits doigts, rouvrait la porte, et gravement la tête droite, de peur de déranger sa coiffure, allait frapper à la porte de Risler.

Il n'y avait là dans la journée que Frantz l'écolier, penché sur ses livres de classe, faisant son devoir bien raisonnablement. Sidonie entrait; adieu l'étude! Il fallait tout quitter pour recevoir cette belle madame coiffée d'un colibri, censé une princesse qui viendrait lui rendre visite au collége Chaptal pour le demander en mariage au directeur.

C'était vraiment singulier de voir ce grand garçon, pousser trop vite, jouer avec cette fillette de huit ans, se rapetisser à ses caprices, l'adorer en lui cédant, tellement que plus tard, lorsqu'il en devint tout à fait amoureux, personne n'aurait pu dire à quelle époque cela avait commencé.

Si choyée qu'elle fût dans ces deux intérieurs, il arrivait toujours un moment où la petite Chèbe se sauvait à la fenêtre du palier. C'est encore là qu'elle trouvait sa plus grande distraction, un horizon toujours ouvert, quelque chose comme une vision de l'avenir vers laquelle elle se penchait curieusement et sans frayeur, car les enfants n'ont pas de vertige.

Entre les toits d'ardoises inclinés l'un vers l'autre, le grand mur de la fabrique, les cimes de platanes du jardin, les ateliers vitrés lui apparaissaient comme une terre promise, le pays de ses rêves.

Cette maison Fromont était pour elle le dernier mot de la richesse.

La place qu'elle tenait dans tout ce coin du Marais, enveloppé à certaines heures de sa fumée et de son train d'usine, l'enthousiasme de Risler, ses récits fabuleux sur la fortune, la bonté, l'habileté de son patron, avaient éveillé cette curiosité d'enfant; et ce qu'on pouvait voir des bâtiments d'habitations, les stores fins en bois découpé, le perron arrondi devant lequel se rangeaient des meubles de jardin, une grande volière de laiton blanc qui brillait au soleil, traversée de fils dorés, le coupé bleu attelé dans la cour, étaient autant d'objets pour sa constante admiration.

Elle connaissait toutes les habitudes de la maison: l'heure à laquelle on sonnait la cloche, la sortie des ouvriers, les samedis de paye qui tenaient la petite lampe du caissier allumée bien avant dans la soirée, et les longues après-midi du dimanche, les ateliers fermés, la cheminée éteinte, ce grand silence qui rapprochait d'elle les jeux de mademoiselle Claire, courant dans son jardin avec son cousin Georges. Par Risler, elle avait des détails.

"Montre-moi les fenêtres du salon, lui disait-elle...... et la chambre de Claire?..."

Risler, enchanté de cette sympathie extraordinaire pour sa chère fabrique, expliquait de là-haut à l'enfant la disposition des bâtiments, lui indiquait les ateliers d'impression, de dorure, de foncage, la salle de dessin où il travaillait, les machines à vapeur d'où montait cette immense cheminée qui noircissait tous les murs environnants de sa fumée active, et ne se doutait certes pas qu'une petite vie cachée sous un toit voisin mêlait ses pensées à ses plus intimes à son grand halètement de travailleuse infatigable.

Un jour enfin Sidonie pénétra dans ce paradis entrevu.

Madame Fromont, à qui Risler parlait souvent de la gentillesse, de l'intelligence de sa petite voisine, la pria de l'amener au bal d'enfants qu'elle préparait pour Noël. D'abord M. Chèbe répondit par un refus très sec. Déjà, dans ce temps-là, ces Fromont, dont Risler avait toujours le nom à la bouche, l'agaçaient, l'humiliaient par leur fortune. D'ailleurs il s'agissait d'un bal travesti, et M. Chèbe — qui ne venait pas de papiers peints, lui! — n'avait pas les moyens d'habiller sa fille en santeuse. Mais Risler insista, déclara qu'il se chargeait de tout, et sur-le-champ s'occupa de dessiner un costume.

Ce fut un soir mémorable.

Dans la chambre de madame Chèbe, encombrée d'étoffes, d'épingles, de menus objets de toilettes, Désirée Delobelle présidait à l'attifement de Sidonie. La fillette, grandie par son jupon court en flanelle rouge rayée de noir, se tenait devant la glace droite, immobile, dans le rayonnement de sa parure. Elle était charmante. Le corsage à croisillons de velours, lacé sur la guimpe blanche, les longues tresses admirables de cheveux châtains s'échappant d'un chapeau de paille tressée, tous les détails un peu vulgaires de son costume de Suissesse étaient rehaussés par la physionomie intelligente de l'enfant et sa grâce maniérée à l'aise parmi les couleurs vives de cet accoutrement de théâtre.

Tout le voisinage accourut poussait des cris d'admiration. Pendant qu'on allait chercher Delobelle, la petite boiteuse arrangeait les plis de la jupe, les rubans des souliers, donnait un dernier coup d'œil à son ouvrage, sans quitter son aiguille, animée, elle aussi, la pauvre enfant, de l'ivresse troublante de cette fête où elle n'allait pas. Le grand homme arriva. Il fit répéter à Sidonie deux ou trois belles révérences qu'il lui avait apprises, la façon de marcher, de se poser, de sourire la bouche ouverte en rond, juste la place du petit doigt. C'était vraiment comique de voir la précision avec laquelle l'enfant manœuvrait.

—Elle a du sang de comédien dans les veines!... disait le vieil acteur enthousiasmé, et sans savoir pourquoi ce grand dadais de Frantz avait envie de pleurer....

Un an encore après cette heureuse soirée, on aurait pu demander à Sidonie quelles fleurs décoraient les antichambres, la couleur des meubles, l'air de danse que l'on jouait au moment de son entrée au bal, tant l'impression de son plaisir avait été profonde. Elle n'oubliait rien, ni les costumes qui tourbillonaient autour d'elle, ni ces rires d'enfants, ni tous ces petits pas qui se pressaient sur les parquets glissants. Un moment, assise au bord d'un grand canapé de soie rouge, pendant qu'elle prenait sur le plateau tendu devant elle le premier sorbet de sa vie, elle songea tout à coup à l'escalier noir, au petit appartement sans air de ses parents, et cela lui fit l'effet d'un pays lointain, quitté pour toujours.

Du reste, elle fut trouvée ravissante, admirée et choyée de tous. Claire Fromont, une miniature de Cauchoise toute en dentelles, la présenta à son cousin Georges, un magnifique hussard qui se retournait à chaque pas pour voir l'effet de sa sabretache.

—Tu entends, Georges, c'est mon amie.... Elle viendra jouer avec nous le dimanche.... Maman l'a permis.

Et dans l'expansion naïve d'une enfant heureuse elle embrassait la petite Chèbe de tout son cœur.

Pourtant, il fallut partir.... Longtemps encore dans la rue noire où la neige fondait, dans l'escalier éteint, dans la chambre endormie où l'attendait sa mère, la lumière éclatante des salons brilla devant ses yeux éblouis.

Etait-ce beau?.... t'es-tu bien amusée? lui demandait tout bas madame Chèbe en défaisant une à une les agrafes du brillant costume.

Et Sidonie, accablée de fatigue, s'endormait debout sans répondre, commençant un beau rêve qui devait durer toute sa vie et lui coûter bien des larmes.

Claire Fromont tint parole. Sidonie vint jouer souvent dans le beau jardin sablé, et put voir de près les stores découpés, la volière à fils d'or. Elle connut tous les coins et recoins de l'immense fabrique, fit de grandes parties de cache-cache derrière les tables d'impression, dans la solitude des après-midi de dimanche. Aux jours de fête, elle avait son couvert mis à la table des enfants.

Tout le monde l'aimait, sans qu'elle témoignât jamais beaucoup d'affection à personne. Tant qu'elle était au milieu de ce luxe, elle se sentait tendre, heureuse, comme embellie; mais rentrée chez ses parents, quand elle voyait la fabrique à travers les vitres ternes de la fenêtre du palier, il y avait en elle un regret une colère inexplicable.

Et pourtant Claire Fromont la traitait bien en amie.

Quelquefois on l'emmenait au Bois, aux Tuileries, dans le fameux coupé bleu, ou bien à la campagne, passer toute une semaine au château du grand-père Gardinois, à Savigny-sur-Orge. Grâce aux cadeaux de Risler, très fier des succès de sa petite, elle était toujours gentille, bien arrangée.... Madame Chèbe s'en faisait un point d'honneur, et la jolie boiteuse était là pour mettre au service de sa petite amie des trésors de coquetterie inutilisée.

M. Chèbe, lui, toujours hostile aux Fromont, voyait d'un mauvais œil cette intimité croissante. La vraie raison, c'est qu'on ne l'invitait pas; seulement il en donnait d'autres et disait à sa femme:

—Tu ne vois donc pas que ta fille a le cœur gros quand elle revient de là-bas, qu'elle passe des heures à rêvasser à la fenêtre?

Mais la pauvre madame Chèbe, si malheureuse depuis son mariage, en était devenue imprévoyante. Elle prétendait qu'il faut jouir du présent par crainte de l'avenir, saisir le bonheur quand il passe, puisque souvent on n'a dans sa vie pour soutien et consolation que le souvenir d'une heureuse enfance.

Pour une fois, il se trouva que M. Chèbe eut raison.

III.—HISTOIRE DE LA PETITE CHÈBE.—LES PERLES FAUSSES.

Après deux ou trois ans d'intimité, de jeux en commun, années pendant lesquelles Sidonie prit l'habitude du luxe et les façons gracieuses des enfants riches, l'amitié fut rompue subitement.

Depuis longtemps déjà le cousin Georges, à qui M. Fromont servait de tuteur, était entré dans un lycée. Claire, à son tour, partit pour le couvent avec un trousseau de petite reine; et juste à ce moment il fut question chez les Chèbe d'envoyer Sidonie en apprentissage. On se promit de s'aimer toujours, de se voir deux fois par mois, les dimanches de sortie.

En effet, la petite Chèbe descendit encore quelquefois jouer avec ses amis; mais à mesure qu'elle grandissait, elle comprenait mieux la distance qui les séparait, et ses robes commençaient à lui paraître bien simples pour le salon de madame Fromont.

Quand ils n'étaient que tous les trois, l'amitié d'enfance qui les faisait égaux, ne laissait entre eux aucune gêne; mais il venait des visites, des amies de pension, entre autre une grande fille toujours richement mise, que la femme de chambre de sa mère amenait le dimanche jouer avec les petits Fromont.

Rien qu'en la voyant monter le perron, pomponée et dédaigneuse, Sidonie avait envie de s'en aller tout de suite. L'autre l'embarrassait de questions maladroites...... Où demeurait-elle? Que faisaient ses parents? Est-ce qu'elle avait une voiture?......

En les entendant causer du couvent, de leurs amies, Sidonie sentait qu'elles vivaient dans un monde à part, à mille lieues du sien; et une mortelle tristesse la prenait, surtout lorsqu'au retour sa mère lui parlait d'entrer comme apprentie chez une demoiselle Le Mire, amie des Delobelle, qui avait, rue du Roi Doré, un grand magasin de perles fausses.

Risler tenait beaucoup à cette idée d'apprentissage pour la petite.—"Qu'elle apprenne un métier, disait ce brave cœur.... Moi, plus tard, je me charge de lui acheter un fonds...."

Justement, cette demoiselle Le Mire parlait de se retirer dans quelques années. C'était une occasion.

Un matin, triste matin de novembre, son père la conduisit rue du Roi Doré, au quatrième étage d'une vieille maison, encore plus vieille, encore plus noire que la sienne.

En bas, au coin de l'allée étaient pendues une foule de plaques à lettres d'or: *Fabrique de nécessaires, chaînes en doublé, jouets d'enfants, instruments de précision en verre, bouquets pour mariées et demoiselles d'honneur, spécialité de fleurs des champs* et tout en haut, une petite vitrine poussiéreuse où des colliers de perles jaunies, des raisins et des cerises en verre entouraient le nom prétentieux d'Angelina Le Mire.

L'horrible maison!

(*A continuer.*)

Les chars *rouges* de la compagnie du Rail Road d'Orléans partant du Marché Français, et les *verts* et les *bleus* de la Statue de Clay se rendent au Fair Grounds.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte et de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un étourneau, une hirondelle, une huîtrier ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte des fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, FRANGEUL, mercredi, 26 septembre.
ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 3 octobre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)............$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
1 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DÉPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande-Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
25 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer HUDSON, E. V. Gager, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 4 Oct., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine .... $50.
— Entrepont........ 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira de l'extrémité du Nouveau Bassin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant, de la rue du Canal, à 8 heures et demie A. M.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.
25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. M. Bue, Commis.

Se relie à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BIG SUNFLOWER, A. P. Trousdale, capitaine, J. H. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.
7 sept—

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA. H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 2 Commercial Alley.
9 sept—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour: Dimanche et Mercredi.

Le beau bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le ST. JOHN, J. F. McELROY, capitaine, J. O. [illegible], Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No de 23 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE, J. F. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême. De la Nlle-Orléans
Hannover.... 12 sept. environ 14 oct.
Frankfurt.... 10 oct. " 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre........$150 en or. Entrepont......$35, en or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents, No 49 de la rue de l'Union.
18 juin

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et aura le retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu, au magasin, jusqu'à 1 heures sera livré le lendemain matin.

C. H. PAYNE, Surintendant.
1856—

Chemin de fer Pontchartrain.

Départ au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 25 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures.......A. M.	7½ heures...........A. M.
8 heures.......A. M.	9 heures...........A. M.
10 heures.......A. M.	11½ heures...........A. M.
Midi.......M.	1½ heures...........P. M.
2 heures.......P. M.	3½ heures...........P. M.
4 heures.......P. M.	5½ heures...........P. M.
6 heures.......P. M.	7½ heures...........P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. Arrivée.
Exprès.......7:45 A. M. | Exprès.......9:00 A. M.
Exprès.......5:00 P. M. | Exprès.......9:30 P. M.
Train d'agrément (un di seulement, 3:10 P. M.) | Train d'agrément (un di seulement, 8:20 A. M.)

Les Wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART. ARRIVE.
Express.......7:45 A. M. | Express.......9:00 A. M.
Express.......5:00 P. M. | Express.......9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)....3:10 P. M. | Coast Train (Monday only).......8:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office, corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS. ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M | Express No 2...10:20 A M
Express No 3...6:15 A M | Express No 4... 8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St Louis un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, de sorte que les voyageurs en destination de St Louis, n'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 2 h. 30 m. P. M. le samedi, et à 7 h. 30 m. A. M. le lundi, et arrivent à la Nlle-Orléans à 9 h. 15 m. P. M. le dimanche, et à 9 h. 30 m. A. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. M. 14 juin

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART. ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM | Express No 2...10:20AM
Express No 3...6:15 AM | Express No 4... 8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM, Sunday, and 9:30 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. 1e/7 1875

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 15 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Donaldsonville et Lockport, sera transporté de à [illegible] pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret et [illegible] seront faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. [illegible]

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à A. C. HUTCHINSON, [illegible]
[illegible] Chas. A. WHITNEY [illegible] Agents.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, excepté tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux d'un cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant.—1 cent par once ou fraction d'once.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie...$38,788 10
Sur risques de rivières...... 4,238 97
Sur risques de mer.......... 5,168 00
Total des primes.......$48,192 07
En moins—Primes remboursées 667 18
$47,525 89
Profits et pertes.............. 18,123 78
$65,649 67
En moins—Primes non expirées............ 10,090 34
Montant net des Primes reçues .... $ 55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie........$20,420 65
Sur risques de rivières........ 1,002 71
Sur risques de mer.............. 1,226 27
Réfaction (rebate)............. 7,141 06
Réassurances..................... 2,413 32
Taxes................................ 2,928 53
Loyer................................ 1,100 00
Impressions, annonces, etc. 672 90
Bureau des Assureurs........ 1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt.................................. 4,664 56
$ 43,124 23
Bénéfice net............................ $ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement.................. 7,822 60
Actions de Banques et autres actions............ 56,721 05
Propriétés foncières.......... 13,941 95
Billets garantis................ 8,694 98
Billets garantis par hypothèque.......................... 13,015 15
Effets à recevoir à courte échéance....................... 8,108 19
Meubles de bureau et autres installations........ 2,879 13
Compte suspendu............. 1,711 40
En caisse........................ 9,630 98
Total de l'actif............... $122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX POUR CENT sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfaction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
1 juillet—1 m.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875................ $2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotit 1,704
" " " pour initiations........ 15
" " " pour intérêts sur les dépôts................ 123 14
$4,621 25

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades............ $ 311
Salaire du portier................ 22 50
Frais d'impression............... 53
Commission du percepteur..... 160
Comptes de gaz, &c...............
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel.... $599 67
Et un depuis............. 557 53 1,157 1,71[illegible]
En caisse actuellement.............. $2,806 [illegible]

Nous avons perçu, (depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts...........$10,418 36

Et avons payé pour loyer de la salle, la première année........ $540
Pour le mobilier.......... 358 [illegible]
Pour impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.......... 926 91
1,926 [illegible] 10,418 35 2,806 [illegible]

Payé pour secours aux malades.................. 728
Payé à la mort de membres................ 4,869 20 7,582 75
$2,836 [illegible]

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875.......... 64
Admis depuis lors.......................... 3
67 membres.

Démissionnaires......... 5
Morts.......................
Expulsé..................... 1 7
Actuellement sur la liste...... 60 membres.

—OFFICIERS—
AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

Conseil d'Administration:
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. CUCULLU.
13juin—1l

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale.

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.................... $1,781 77
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876............ 5,366
Dépenses générales, taxes, loyers, &c, du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876...... $5,488 [illegible]
Escompte billets payés avant l'échéance......... [illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière......
Bénéfice net..................................... $7,187 [illegible] $7,187

L'actif suit.
Billets [illegible], ensuellement garant par [illegible] hypothèque et privilège de vendeur.................. $34,908 77½
Propriétés foncières.............. 8,459 23
Comptant: A la banque Nationale de l'Etat.... $1,661 [illegible]
Currency des Etats-Unis................. 144 25½ 1,815 87½
Effets à recevoir........................... 7 180 [illegible]
Divers débiteurs.......................... 480 77
Installations................................ 1,000 [illegible]
Intérêt courant............................ 356 [illegible]
126,177
Actions payées en plein............ 73,150 [illegible]
Actions payées en partie............ 3,792 [illegible]
Scrip.. 4,830 [illegible]
Dividende No 1 non-réclamé...... 127 [illegible]
Effets à payer................................ 400 [illegible]
Divers créanciers.......................... 203 [illegible]
Surplus de l'actif........................... 13,673 126,177

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR. [illegible]
27 oct—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier,

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale
Primes reçues....................................... $[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......... [illegible]
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc....... [illegible]
[illegible]
Total de l'actif............................... [illegible]

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, E. Sisk,
R. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks, S. I. Nastin,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
K. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
M. Wilderman
22 sept

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ...... $500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt....................... $ 407,958 80
Pertes, dépenses, taxes etc. $ 277,307 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent 59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net............................ $ 71,203 39

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir........................ $398,590 75
En caisse et primes en devoir de recouvrement.............................. 186,695 43
$585,286 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.
JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, D. A. CHAFFRAIX,
E. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, L. ALOUS,
CHAS MACREADY, SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR, GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER, D. FATJO,
J. WEIS, T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR, R. E. CRAIG,
G. MORIS. SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse.................................... $226 15
En banque................................... 898 00
Reconnaissances:
Un billet dû à la Société........... $24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril.... 56 00
Propriété du tombeau et immeubles............................... 450 00 $560 00
Total................................ $1,785 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société, se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président [illegible]
30 mars—6

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie..........$186,068 51
Primes maritimes.......... 29,315 95
Primes de rivières.......... 81,924 35
$299,309 81

Primes encaissées, moins réassurances et primes remboursées.......... 23,235 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,335 60
Pertes maritimes... 7,285 41
Pertes de rivières... 25,510 20
$100,131 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,8[illegible]
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72
$40,125 86—$148,287 07

Profits bruts.............................. $87,978 0[illegible]

Dont $56,587 85 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir............ $68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques............................ 55,942 32
24,591 70
Prêts remboursables sur demande............................ $74,[illegible] 15
Argent................................ 62,846 71
$138,400 86
Bons de ville........................ 72,065 00
Actions de banque et autres.. 73,415 62
Propriétés foncières............. 139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account.............. 42,415 94
Total de l'actif.................... $551,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno K. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.
22 mai—

Onzième etat annuel —DU—

Factors' and Traders' Insurance Company,

37.......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie......$229,596 60
Sur risques de rivières..... 200,960 [illegible]
Sur risques de mer........... 37,222 21 — 467,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877... 89,330 00
Primes remboursées........... 9,187 27 — 98,515 2[illegible]
Montant net des primes........................... $468,951 92

Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie...
$109,297 27
" " de rivières 104,669
" " de mer...
84,706 97—,675 7[illegible]
Réassurance.............................. 21,194 0[illegible]
Réfaction (rebate)..................... 11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.......... 25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans........ 8,823 60
Dépenses générales brutes....................... 29,249 44— 356,412 27
Balance... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus....................... 88,603 30
$201,142 95

En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.................... 100,000 00
Bénéfice net............................ $101,142 95
Réservé pour couvrir les pertes..... 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.............. $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse............................ $319,032 46
Comptes en voie de recouvrement.... 31,114 11
Effets à recevoir, en garantie..... 465,587 60
Effets à recevoir pour primes...... 26,012 79
Actions de banques et autres actions 202,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons.... 148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.............................. 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association....................................... 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans......... 2,500 00
Propriétés foncières.................... 77,010 31
Total... $1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877 ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($289,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Chaffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. I. Warren, W. J. Behan,
R. T. Buchner, B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Bowling,
A. M. Bickham. 22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.........$ 914,797 [illegible]
Propriétés foncières (valeur actuelle)......... 347,877 [illegible]
Dette suspendue (valeur actuelle)................ 155,916 [illegible]
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.).......................... 120,000 00
Autres bons et actions.......... 41,454 [illegible]
Département des actions hypothécaires........ 775,280 [illegible]
Change étranger et change américain..........$227,2[illegible] 7[illegible]
Monnaie courante et espèces..... 806,841 41
1,124,084 [illegible]
$3,466,198 [illegible]

PASSIF
Dû aux déposants................$1,041,229 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers.................. 181,856 [illegible]
Dividendes non payés............ 214 [illegible]
1,222,496 [illegible]
Profits et pertes.................$ 186,691 [illegible]
Capital............................ 1,500,000 00
1,686,691 [illegible]
$3,460,19[illegible] [illegible]

[illegible] JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI, — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque Nationale de l'Etat, au No 23 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président,
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président,
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier,
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —
Cyrus Bussey, H. E. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
E. Hood, A. J. Gonzales,
Adam Thomson, Wm. S. Pike,
[illegible] E. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.
Reçu pour primes d'incendie.........$111,868 [illegible]
Reçu pour primes de rivière............ 57,889 25
Reçu pour primes de mer.............. 13,604 [illegible]
Primes non expirées le 31 août 1875........ 42,620 00
$226,187
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876........ 40,000 00
Primes remboursées.... 2,871 [illegible]
42,871 [illegible]
Montant net des primes........................ $183,3[illegible]
En moins:
Pertes par le feu........... $22,131 87
Pertes sur les rivières................. 25,840 06
Pertes sur mer............ 2,526 79
Pertes non encore réglées.................. 5,000 00
$55,498 [illegible]
Réassurances.............. 18,509 [illegible]
Réfaction (rebate) de 15 pour cent........ 8,272 [illegible]
Taxes et licences...... 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs...................... 30,187 [illegible]
Profits et Pertes........ 5,462 77
86,625 32
En moins—l'intérêt $4,969 89 $31,655 34 $87,154 [illegible]
Bénéfice net.............................. $96,131 [illegible]

ACTIF.
Prêts à recevoir pour primes et prêts sur garantie........................ $46,866 [illegible]
En caisse............................ 14,277 [illegible]
Primes en voie de recouvrement........ 13,555 [illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.......... $72,208 [illegible]
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 56,208 [illegible]
Propriétés foncières.......................... 5,000 00
Billets par actions............................. 101,996 [illegible]
Total.. $239,119 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.
Juré, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein; porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. P. Harrison,
S. B. Antey, David Hadden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
C. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. S. Waterman,
P. G. Gilbert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill.
1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876......... 1866 00½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs........................ 2219 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.............. 6742 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept. 1876.... 629 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes........ 112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876....... 6008 [illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance................. 365 [illegible]
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société 2415 34
Montant déduit d'installation 500 00
Commission............................. 242 [illegible]
Terrain No 2, montant perdu sur la vente................. 262 [illegible]
Propriété foncière No 1, do... 232 [illegible]
do 5, do... 122 42
do 10, do... 560 [illegible]
do 12, do... 1009 [illegible]
do 13, do... 344 [illegible]
do 14, do... 122 [illegible]
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques...... [illegible]
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé.............. 1728 77½
12923 17½
14670 94½ 14670 94½

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.............. 35681 [illegible]
Encaisse: Propriétés foncières.............................. 6444 79
Balance en banque........ 22 [illegible]
Monnaie courante des Etats-Unis.................. 426 75 470 [illegible]
Divers débiteurs............. 592 21
Installations................... 500 00 44490 35¼

PASSIF
Actions payées en plein......... 38000 00
Scrip... $170 00
Dividende non réclamé............ 72 [illegible]
Effets payables...................... 337 [illegible]
Divers créanciers.................. 796 [illegible]
Surplus de l'actif................... 2412 77½ 44490 35¼

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
1er oct—1m Mar16

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains..$313,434
Pertes payées.................................... 74,741
Bénéfice net..................................... 68,432

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année qui va suivre:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Gardner,
William Hart, Emile Gauche,
David Jackson, John H. Hanna,
F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze dernières mois: un dividende de 5 pour cent sur le capital payé et un dividende de 30 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.
Prêts à terme.................................. $1,046,025 44
Prêts sur demande............................ 219,610 57
Bons des Etats-Unis........................ 50,000 00
Autres Bons et valeurs.................... 114,361 87
Change domestique et étranger........ 513,870 68
Immeubles.. 141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent... 2,250 00
Monnaie de papier...... $679,018 90
Espèces.................. 7,212 38
Chèques sur les autres banques................ 301,362 36—$1,017,583 64
$3,106,990 45

PASSIF.
Capital actions.................................. $850,000 00
Fonds d'excédant............................. 35,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent........ 44,852 13
Billets en circulation........................ 45,000 00
Dividendes impayés......................... 5,067 [illegible]
Dû aux déposants...... $1,967,376 74
Dû à des Banques et banquiers éloignés...... 164,694 60—$2,134,070 [illegible]
$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. FUY, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104........ CANAL STREET 104

ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk.................................... $361,296
On Marine Risks.............................. 24,473
On River Risks................................ 25,697
Total Premiums.............................. 411,449
Less Unearned Premiums................. 118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877... $293334 63
Losses paid:
On Fire Risks.................. $117,867 9
On Marine Risks.................. 17,052 60
On River Risks.................. 3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 28,693 38
Reinsurances and return Premiums............ 16,194 03 183,314 66
Profit.. $110,020 16

The Company have the following assets—
Real Estate.. $289,079 49
City Bonds.. 110,419 60
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds............................. 189,225 56
Notes secured by mortgage............. 214,042 06
Notes secured by pledge................. 42,307
Bills receivable................................. 75,154
Premium in course of collection........ 49,087
Cash on hand.................................... 77,007
1,026,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.
8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu..........$228,940 09
Primes sur les risques de mer............ 62,479 73
Primes sur les risques de rivières....... 29,696 95
Total des Primes...................... $421,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés........ $107,978 05
Primes remboursées.................. 1,292 82
109,270
Primes nettes acquises...................................... $311,84[illegible]
A ajouter:
Intérêts.............................. 9,455 51
Profits et pertes.................. 6,076 09
15,551
7,407 [illegible]

Pertes payées
Sur les risques du feu.......................... $ 97,741 74
Sur les risques de mer.......................... 22,062 35
Sur les risques de rivière....................... 18,896 19
Pertes en litige.............. 3,145 34
Pertes non ajustées et ajustées et non échues........................ 45,465 82
182,212 44
Réassurances.................................. 15,066 2
Réfaction (rebate)........................... 26,3[illegible]
Commissions d'agences.................. 25,221
Dépenses d'agences........................ 4,505 01
Taxes et licenses............................ 7,857 55
Dépenses de bureau....................... 27,004 59
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.................. 6,829 61
295,309 [illegible]
Bénéfice net.. $ 22,096

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank...... $ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat................. 22,078
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe............................. 21,85[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc. non $25,983 94, évalués à...... 25,397
Effets à recevoir pour primes.............
Prêts sur hypothèques........................ 123,924
Prêts sur nantissements..................... 14,906
Effets à recevoir............................... 17,21[illegible]
Bons... 58,212 [illegible]
Actions.. 26,137 9
Primes en voie de recouvrement........ 42,014 35
Propriétés foncières............................ 74,582 5
Dû par divers.................................... 6,454 17
Bons des Etats-Unis........................... 19,925 66
Total.. $532,217

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $20)............... $295,650 00
Effets à payer.................................... 25,666 66
Dividendes non réclamés.................. 1,502 00
Primes sur risques non expirés.. 107,978 05
Pertes non réglées........................... 52,611 16
Dû à divers....................................... 5,817 95
Fonds de réserve............................... 15,694 05 — 500,21[illegible]
Surplus.. $32,093 0[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $20 par actions.

M. MUSSON, Président
G. LANAUX, Secrétaire,

—DIRECTEURS—
A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
I K SMALL, WM A BELL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie........................ $70,980 15
Primes de rivières......................... 11,083 [illegible]
Primes de mer.............................. 5,972 [illegible]
$88,035 93
Moins rimes rendues...................... 781 [illegible]
$87,252 [illegible]

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu............................ $33,029 67
Pertes de rivières........................ 7,190 64
Pertes maritimes......................... 8,575 49
$48,795 75
Réassurances................................ 2,507 84
Loyer.. 1,600 00
Taxes.. 910 00
Escompte (Rebate).......................... 8,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt.. 10,786 63
Réservé pour risques non terminés... 15,000 00
$ 88,577 [illegible]

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement... $9,953 27
Prêts garantis par hypothèque.. 16,550 00
Billets à recevoir pour primes.. 5,929 [illegible]
Stock, bons et autres effets........ 144,071 74
Propriété foncière....................... 11,967 80
Primes en voie de collection...... 18,407 [illegible]
Argent en caisse........................... 9,524 95
$216,302 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 16ième jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—
F. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLE,
E. SALOY, A. E. BROUSSEAU,
H. LARASSE, J. D. DE SARPY,
A. CHIAPELLA.
14mai—4sem, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 27 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président.

La direction est maintenant composée comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,
JOHN G. DEW

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.................................$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques................ 235,104 09
Propriétés foncières................................ 52,000 00
Caveaux des safe deposits.................... 50,000 00
Dépenses et taxes payées...................... 6,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés................................. 4,740 7[illegible]
Change américain.................................. 94,665 5[illegible]
Echange pour le Clearing House............... $51,694 [illegible]
Or.. 11,154 50
Papier-monnaie........................... 162,111 50 224,960 [illegible]
1,411,045 06

PASSIF.
Capital nouveau.............................$250,000
do ancien.......................... 150,000 500,000 00
Surplus.. 10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.................... 26,546 80
Dû à des banques et des banquiers éloignés.. 97,204
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande............... 445,593
do (département des épargnes)................................ 304,[illegible]
Certificats dits time certificates.......................... 24,[illegible]
1,411,045 06

J. certifie que le tableau qui précède est exact.
J. S. WALTON, Caissier.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers

OFFICE—No. 73 CHARTRES

[illegible]

Rates of subscription........ly, $[illegible] annum.. [illegible] $16; half-yea.... quarterly $[illegible]

Price of the Paper—[illegible] copies, [illegible] cents.

Weekly—Per annum, [illegible] half-yearly $[illegible] [illegible] $1 [illegible] Single copy, 10 [illegible]

Per New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES
HUDSON, KNICKERBOCKER

The steamship HUDSON, Gager, commander, will leave her wharf, foot of Toulouse st. Thursday, Oct. 4, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.
my 1—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums................$186,068 51
Marine premiums.............. 29,315 95
River premiums.................. 81,924 35
$ 299,[illegible]

Earned premiums, less re-insurance and return premiums..................................... [illegible]

Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses......$67,335 60
Marine losses...... 7,285 41
River losses....... 25,510 20
$100,131 21

Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,8[illegible] [illegible]
Less rents, salvage savings, etc....... 11766 72
$40,12[illegible] [illegible] $148,287 07

Gross profits .... $ 87,97[illegible]

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable......................$68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,942 32
24,591 7[illegible]
Loan on Call......................$74,554 15
Cash............................... 62,846 71
138,400 86
City Bonds.............................. 72,065 00
Bank and other Stocks............... 73,415 62
Real Estate............................ 139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account...... 42,415 94
Total asset $551,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. K. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.
22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums...................................$[illegible]
Marine premiums..............................[illegible]
River premiums................................ [illegible]
Total amount of premiums.................$[illegible]
Less unearned and return premiums... [illegible]
Net earned premiums.........................$[illegible]
Add interest and discount.................. 24,[illegible]
$[illegible]

Deduct—
Fire losses.......................... $[illegible],452 74
Marine losses........................ [illegible]
River losses......................... 24,746 90
Net losses.........................$[illegible]
Reinsurances................ $15,857 [illegible]
Rebate.......................... 46,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.......... 52,620 39
117,[illegible]
$[illegible]
Reserve for unsettled claims.................. 25,000 00
$[illegible]
Net profits for 1876.............................. $29,154 [illegible]

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value
Real estate..$115,[illegible] 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks...................................... 156,300 9
Bills receivable (premiums)................... 11,755 24
First mortgage notes and pledge notes... 198,760 06
Cash in bank.. 86,975 [illegible]
Premiums in course of collection.......... 47,252 [illegible]
Amounts due by insurance companies..... 5,207 [illegible]
$574,415 [illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877

DIRECTORS:
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pouts,
A. Schreiber, J. Tuyes.
jany 19—